

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2022

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 8 décembre 2022, s'est réuni le 15 décembre 2022, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

### Etaient présents :

**ARRADON** : Pascal BARRET (départ à 19h40) - Lucile BOICHOT  
**ARZON** : Roland TABART  
**BADEN** : Patrick EVENO  
**COLPO** : Freddy JAHIER  
**ELVEN** : Arnaud DE GOVE  
**GRAND-CHAMP** : Dominique LE MEUR  
**ILE D'ARZ** : Jean LOISEAU  
**LARMOR-BADEN** : Denis BERTHOLOM  
**LA TRINITE-SURZUR** : Vincent ROSSI  
**LE BONO** : Yves DREVES  
**LE HEZO** : Guy DERBOIS  
**LE TOUR-DU-PARC** : François MOUSSET  
**LOCMARIA-GD CHAMP** : Martine LOHEZIC  
**MEUCON** : Pierrick MESSAGER  
**MONTERBLANC** : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE (arrivée à 18h10)  
**PLAUDREN** : Nathalie LE LUHERNE  
**PLESCOP** : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY  
**PLOEREN** : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD  
**PLOUGOUMELEN** : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON  
**SAINT-AVE** : Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC  
**SAINT-NOLFF** : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU  
**SARZEAU** : David LAPPARTIENT (arrivé à 18h45) - Jean-Marc DUPEYRAT  
**SENE** : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI (Départ 20h40) - Katy CHATILLON-LEGALL  
**SULNIAC** : Marylène CONAN (arrive à 18h10) - Christophe BROHAN  
**SURZUR** : Yvan LE NEVE (départ à 20h40)  
**THEIX-NOYALO** : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Sullivan VALIENTE  
**TREDION** : Jean-Pierre RIVOAL  
**TREFFLEAN** : Claude LE JALLE  
**VANNES** : David ROBO - François ARS - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE (départ à 20h40) - Virginie TALMON - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Jean -Jacques PAGE - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN

### Ont donné pouvoir :

**ARRADON** : Pascal BARRET (départ à 19h40) a donné pouvoir à Lucile BOICHOT  
: Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à François MOUSSET  
**BADEN** : Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à David ROBO  
**ELVEN** : Gérard GICQUEL a donné pouvoir à Arnaud DE GOVE  
: Claudine LE BOURSICAUD a donné pouvoir à Marylène CONAN  
**GRAND-CHAMP** : Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR  
**LOCQUELTAS** : Michel GUERNEVE a donné pouvoir à Freddy JAHIER  
**SAINT-ARMEL** : Anne TESSIER-PETARD a donné pouvoir à Sylvie SCULO  
**SAINT-AVE** : Anne GALLO a donné pouvoir à Morgane LE ROUX  
**ST GILDAS DE RHUYS** : Alain LAYEC a donné à Christian SEBILLE  
**SARZEAU** : David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Roland TABART jusqu'à son arrivée  
: Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT  
**SARZEAU** : Corinne JOUIN-DARRAS a donné à Nathalie LE LUHERNE  
**SENE** : Régis FACCHINETTI a donné pouvoir Christophe BROHAN à son départ  
: Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE  
**SURZUR** : Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Yvan LE NEVE

Mise en ligne le 20/12/2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20221215-221215\_DEL01A-DE

VANNES

- : Anne LE HENANFF a donné à François ARS
- : Christine PENHOUET a donné pouvoir à Gérard THEPAUT
- : Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Michel GILLET
- : Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE à son départ
- : Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN
- : Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Monique JEAN
- : Simon UZENAT a donné pouvoir à Christian LE MOIGNE
- : Laetitia DUMAS a donné pouvoir à katy CHATILLON LE GAL

Ont été excusés ;

ILE-AUX-MOINES

: Philippe LE BERIGOT

THEIX-NOYALO

: Paulette MAILLOT

Absents :

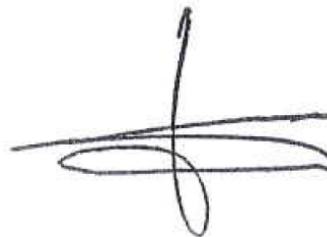
BRANDIVY

: Florence HEMON

GRAND-CHAMP

: Moran GUILLERMIC

Le Président,  
David ROBO



-01-

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2022**

**SERVICE CONTRACTUALISATION - STRATEGIE TERRITORIALE**

**ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SARZEAU POUR DES TRAVAUX RUE DU PORT DU LOGEO ET DU QUAI DES VOILERIES**

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

Dans le cadre du pacte financier et fiscal, les communes peuvent bénéficier d'un fonds de concours de l'agglomération pour soutenir leurs projets d'investissement.

Les modalités d'attribution et de versement ont été précisées par une délibération du conseil communautaire du 24 mars 2022.

La commune de SARZEAU a sollicité le soutien de ce fonds de concours par un courrier du Maire en date du 1<sup>er</sup> décembre 2022 pour son projet de travaux rue du Port du Logeo et quai des Voileries.

La commune de SARZEAU sollicite donc un fonds de concours pour réaliser les travaux pour un montant total de 168 259,44 € HT.

Dans le cadre du dispositif de soutien à l'investissement local des communes mis en place par l'agglomération, la commune sollicite un fonds de concours de 60 000 €.

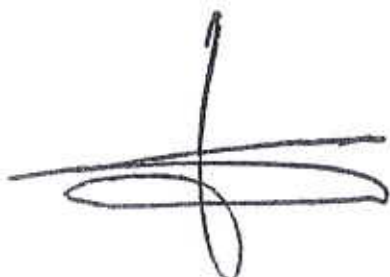
Il vous est proposé :

- *d'attribuer un fonds de concours de 60 000,00 € à la commune de Sarzeau, pour le projet de travaux rue du Port du Logeo et quai des Voileries ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention relative au versement de ce fonds de concours jointes en annexe ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

**ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



## CONVENTION

### Relative au Fonds de concours

### « Soutien à l'investissement des communes »

#### Entre les soussignées

La Communauté d'Agglomération Golfe du Morbihan Vannes agglomération, représentée par son Président en exercice, Monsieur David ROBO, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020, et domiciliée à cet effet Parc d'Innovation de Bretagne Sud II - 30, Rue Alfred Kastler - CS 70206 - 56006 VANNES CEDEX,

ci-après dénommée « la communauté d'agglomération »,  
d'une part,

La Ville de Sarzeau, représentée par son Maire Jean-Marc Dupeyrat, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du XXXX, et domiciliée à cet effet, XXXX.

Ci-après dénommée « la commune »,  
d'autre part,

#### Préambule

Comme décidé par délibération du Conseil Communautaire du 24 mars 2022, il est mis en place un fonds de concours forfaitaire, intitulé fonds de concours « soutien à l'investissement des communes ».

Il a été convenu ce qui suit :

#### Article 1 : Objet

La présente convention définit les engagements réciproques pour la participation de l'agglomération au projet mené par la Commune, tel qu'énoncé dans le préambule ci-dessus. A cet effet, elle détermine les conditions d'attribution du fonds de concours alloué.

#### Article 2 : Objectifs poursuivis par la Commune

La Commune réalise le projet de son choix. Il n'y a pas de thématique réservée.

La dénomination du projet de la commune s'intitule : Projet de travaux rue du Port du Logeo et quai des Voileries

### **Article 3 : Montant de la subvention**

Le financement classique de l'agglomération pour une opération est de 30 000 € par an pour une commune. A la demande de la commune, il est cependant possible qu'un fonds de concours soit attribué pour une période de 2 années « glissantes » et de mobiliser jusqu'à 60 000 € par commune sur une année

Pour le présent projet, le montant de la subvention est de 60 000€.

A noter que la commune bénéficiaire du fonds de concours doit assurer hors subvention, une part de financement au moins égale au montant des fonds de concours reçus ((articles L. 5214-16, V, L. 5216-5, VI, L. 5215-26, L. 5217-7 du CGCT). Ainsi, le fonds de concours versé par l'agglomération ne peut représenter plus de la moitié du reste à charge (montant de la dépense moins les subventions).

### **Article 4 : Modalités de versement**

L'Agglomération s'engage à verser à la Commune sur le compte de la commune le solde à échéance de l'opération et sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses d'investissement, certifié par le comptable, ainsi que le plan de financement définitif.

### **Article 5 : Obligations comptables - Contrôle financier**

Sur simple demande de la Communauté d'Agglomération, la Commune devra lui communiquer tous ses documents comptables et de gestion relatifs à l'objet et à la période de la présente convention.

### **Article 6 : Communication**

La Commune s'engage à mentionner la participation de l'Agglomération pour l'investissement réalisé, notamment lors de la présentation du lieu/projet auprès des médias ou à l'occasion de la réalisation des supports de communication présentant le projet (plaquette de présentation, site internet...).

### **Article 7 : Caducité**

Des délais de caducité s'appliquent à la commune bénéficiaire du fonds de concours à compter de la date de signature de la présente convention.

Délais applicables

Début d'opération 12 mois

Fin d'opération 36 mois

A l'expiration du délai, la caducité de l'opération est confirmée au bénéficiaire, et une procédure annule l'engagement en cours du fonds de concours correspondant.

### **Article 7 : Résiliation**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

### **Article 8 : Election de domicile**

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile en leur siège social respectif.

Mise en ligne le 20/12/2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20221215-221215\_DEL01A-DE

Fait à Vannes, le  
En deux exemplaires originaux

Pour Golfe du Morbihan - Vannes agglomération,

Pour la Commune,

Le Président

Le Maire de Sarzeau

David ROBO

Jean-Marc DUPEYRAT

PROJET

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2022

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 8 décembre 2022, s'est réuni le 15 décembre 2022, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

### Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET (départ à 19h40) - Lucile BOICHOT
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE (arrivée à 18h10)
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: David LAPPARTIENT (arrivé à 18h45) - Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI (Départ 20h40) - Katy CHATILLON-LEGALL
SULNIAC	: Marylène CONAN (arrive à 18h10) - Christophe BROHAN
SURZUR	: Yvan LE NEVE (départ à 20h40)
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE (départ à 20h40) - Virginie TALMON - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Jean -Jacques PAGE - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN

### Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET (départ à 19h40) a donné pouvoir à Lucile BOICHOT : Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à François MOUSSET
BADEN	: Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à David ROBO
ELVEN	: Gérard GICQUEL a donné pouvoir à Arnaud DE GOVE : Claudine LE BOURSICAUD a donné pouvoir à Marylène CONAN
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE a donné pouvoir à Freddy JAHIER
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD a donné pouvoir à Sylvie SCULO
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Morgane LE ROUX
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC a donné à Christian SEBILLE
SARZEAU	: David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Roland TABART jusqu'à son arrivée : Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SARZEAU	: Corinne JOUIN-DARRAS a donné à Nathalie LE LUHERNE
SENE	: Régis FACCHINETTI a donné pouvoir Christophe BROHAN à son départ : Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
SURZUR	: Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Yvan LE NEVE

**Mise en ligne le 20/12/2022**

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20221220-221215\_DEL02A-DE

**VANNES**

- : Anne LE HENANFF a donné à François ARS
- : Christine PENHOUET a donné pouvoir à Gérard THEPAUT
- : Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Michel GILLET
- : Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE à son départ
- : Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN
- : Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Monique JEAN
- : Simon UZENAT a donné pouvoir à Christian LE MOIGNE
- : Laetitia DUMAS a donné pouvoir à katy CHATILLON LE GAL

Ont été excusés ;

*ILE-AUX-MOINES*

*THEIX-NOYALO*

- : Philippe LE BERIGOT
- : Paulette MAILLOT


Absents :

*BRANDIVY*

*GRAND-CHAMP*

- : Florence HEMON
- : Moran GUILLERMIC

Le Président,  
**David ROBO**





**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2022**

**SECRETARIAT GENERAL**

**MODIFICATION ET DEFINITION  
DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE**

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

Par délibération du 27 septembre 2018, le Conseil communautaire a adopté les statuts de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération. Les statuts ont été modifiés en date du 17 décembre 2020 et du 23 septembre 2021.

Parmi les compétences définies, certaines sont subordonnées à la définition d'un intérêt communautaire, déterminé par le Conseil communautaire d'agglomération à la majorité des deux tiers (article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il vous est proposé de valider la modification et la définition de l'intérêt communautaire pour les compétences suivantes :

<b>Compétence</b>	<b>Intérêt communautaire retiré</b>
Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire	Pour les équipements culturels, n'est plus d'intérêt communautaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La salle de spectacle l'Hermine</li> </ul>
	<b>Intérêt communautaire reconnu</b>
	Pour les équipements sportifs, est d'intérêt communautaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La base de kayak de Vannes</li> </ul>

Il vous est proposé :

- *d'approuver la modification et la définition de l'intérêt communautaire comme présenté ci-dessus ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*


**POUR : 72 VOIX**

**CONTRE : 0 VOIX**

**ABSTENTIONS : 9 VOIX**

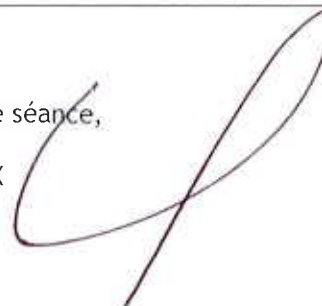
Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2022

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 8 décembre 2022, s'est réuni le 15 décembre 2022, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

### Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET (départ à 19h40) - Lucile BOICHOT
ARZON	: Roland TABART
BADEN	: Patrick EVENO
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE (arrivée à 18h10)
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: David LAPPARTIENT (arrivé à 18h45) - Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI (Départ 20h40) - Katy CHATILLON-LEGALL
SULNIAC	: Marylène CONAN (arrive à 18h10) - Christophe BROHAN
SURZUR	: Yvan LE NEVE (départ à 20h40)
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE (départ à 20h40) - Virginie TALMON - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Jean -Jacques PAGE - Christian LE MOIGNE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN

### Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET (départ à 19h40) a donné pouvoir à Lucile BOICHOT : Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à François MOUSSET
BADEN	: Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à David ROBO
ELVEN	: Gérard GICQUEL a donné pouvoir à Arnaud DE GOVE : Claudine LE BOURSICAUD a donné pouvoir à Marylène CONAN
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE a donné pouvoir à Freddy JAHIER
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD a donné pouvoir à Sylvie SCULO
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Morgane LE ROUX
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC a donné à Christian SEBILLE
SARZEAU	: David LAPPARTIENT a donné pouvoir à Roland TABART jusqu'à son arrivée : Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SARZEAU	: Corinne JOUIN-DARRAS a donné à Nathalie LE LUHERNE
SENE	: Régis FACCHINETTI a donné pouvoir Christophe BROHAN à son départ : Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
SURZUR	: Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Yvan LE NEVE

Mise en ligne le 20/12/2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Affiché le

ID : 056-200067932-20221215-221215\_DEL03A-DE

VANNES

- : Anne LE HENANFF a donné à François ARS
- : Christine PENHOUEY a donné pouvoir à Gérard THEPAUT
- : Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Michel GILLET
- : Hortense LE PAPE a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE à son départ
- : Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN
- : Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Monique JEAN
- : Simon UZENAT a donné pouvoir à Christian LE MOIGNE
- : Laetitia DUMAS a donné pouvoir à katy CHATILLON LE GAL

Ont été excusés ;

ILE-AUX-MOINES

THEIX-NOYALO

: Philippe LE BERIGOT

: Paulette MAILLOT

Absents :


BRANDIVY

GRAND-CHAMP

: Florence HEMON

: Moran GUILLERMIC

Le Président,  
David ROBO



**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2022**

**SECRETARIAT GENERAL**

**REPRESENTATION DE GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMÉRATION  
AU SEIN DE DIFFÉRENTES INSTANCES**

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération est appelée à être représentée au sein de différentes associations, comités, assemblées générales ou conseils d'administration.

Il convient de modifier et d'ajouter les représentations suivantes :

<i>Instance représentative</i>	<i>Siège</i>	<i>Représentant(s) titulaire(s)</i>	<i>Représentant(s) suppléant(s)</i>
MEGALIS	Comité syndical	Patrice KERMORVANT Alban MOQUET	Guy DERBOIS Vincent ROSSI
Commission Mer et Littoral du DLAL FEAMPA Pays d'Auray et de Vannes		Anita ALLAIN LE PORT	François MOUSSET


Il vous est proposé :

- de valider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations énoncées ci-dessus ;
- de procéder à la désignation des représentants de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération au sein des différentes instances ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX

